



LES ELECTIONS Beaucoup de bruit pour rien

Ça démarre en juin 2023 avec la signature d'un protocole par la CGT pour l'organisation d'un scrutin par voie électronique : air du temps, facilitateur, réponses de la Direction et engagements sur un scrutin élargi sur 1 semaine



Puis une négociation du protocole pré-électoral en fin d'année qui fait débat ...

... Une Direction dans un simulacre de négociation qui dit : NON ce sera 2 jours de vote maximum

... Le syndicat CGT qui propose, argumente et se confronte à un mur

Avril 2024 : il faut signer un avenant pour actualiser le protocole du vote électronique. Ben oui, ça tarde...

La CGT dit : NON !!!! car nous voulons 3 jours de vote minimum (pour ne pas bloquer les agents à temps partiel notamment).

Pour rappel, avec le vote électronique = PAS DE PROCURATION, PAS DE VOTE PAR COURRIER

La Direction s'y oppose en imposant 2 jours consécutifs. Mais QUID du pourquoi de cette obstination... Et pourtant, quelques mois plus tôt, pour signer le vote électronique... tout était possible

La Direction nous rétorque : si vous ne signez pas, ce sera la tenue classique de bureaux de vote.



CGT : Et bien soit ! Rien ne vaut le contact humain

Et pourtant, bien d'autres organismes ont validé le vote sur 5 jours : CPAM du 02, du 24, du 13, la CAF du 80 ...

Au bout du bout :

SUD signe l'avenant sans que la Direction n'accède à leur ... donc vote électronique... et oui !!

ET ??? les élections sont reportées à octobre, parce que ... il faut de la MNC* ...

Et bla... et bla



demande

l'accord



Tout ça pour ça,

Sud et Direction même combat... mais pas le vôtre

*Mission nationale de Contrôle des organismes de Sécurité Sociale